Pays de BITCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Mesdames, Messieurs les Maires
Mesdames, Messieurs les Conseillers Communautaires
Mesdames, Messieurs les membres du Comité
Consultatif dédié aux Ordures Ménagères

Bitche, le 31 janvier 2024

Objet : Ordures Ménagères / Redevance incitative

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 8 juin 2023, et consécutivement aux avis du Comité de Pilotage et du Comité Consultatif dédiés aux Ordures Ménagères, le Conseil Communautaire a décidé de mettre en œuvre une facturation blanche à compter du 1er juillet 2023, sur la base de la grille tarifaire annexée à la délibération.

Ainsi, une facturation blanche a été mise en œuvre sur la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023, en comptabilisant le nombre de levées de la poubelle à couvercle bordeaux.

La facture blanche sera prochainement transmise à l'ensemble des habitants, leur permettant d'estimer le coût qu'aurait impliqué la redevance incitative sur cette période, au prorata du nombre de levées de la poubelle à couvercle bordeaux.

Dans la mesure où il est nécessaire que l'analyse de l'expérimentation s'effectue sur six mois complets pour s'avérer pertinente, une mise en œuvre de la redevance incitative à compter du 1er janvier 2024 s'avère de fait prématurée.

Par conséquent, après analyse des facturations blanches émises à l'attention des habitants, et après analyse du nombre de levées des poubelles à couvercle bordeaux sur le territoire intercommunal sur la période du 1er juillet au 31 décembre 2023, le Conseil Communautaire, après avis des instances dédiées aux Ordures Ménagères, sera amené à statuer en 2024 sur une mise en œuvre de la redevance incitative dès le début de l'année 2025.

Dès lors, pour l'année 2024, les habitants continueront à payer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), telle que mentionnée sur l'avis de taxe foncière.

Afin d'en informer les habitants du Bitcherland, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un support de communication, qui sera également distribué au sein des boîtes aux lettres afin d'en assurer une diffusion optimale.

Nous vous invitons, si vous le souhaitez, à le diffuser dès à présent sur vos différents supports de communication (site internet communal, page Facebook etc…).

Vous remerciant de votre contribution et restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le Président,
David SUCK

Le Vice-Président délégué
Serge STEBLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BITCHE
4 rue du Général Stuhl ■ B.P. 80043 ■ 57232 BITCHE CEDEX ■ Tél. 03.87.96.99.45
www.cc-paysdebitche.fr